

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion  
de l'Axe Toulouse-Lyon

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb\_14-02-07

Séance du 14 février 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	5 dont 2 titulaires et 3 suppléants	

### **OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE RETRAIT DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DE LA RÉGION AUVERGNE**

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quatorze, le 14 février, à 10h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

#### **Étaient présents :**

1. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Conseil général Lozère
2. M. Pierre HUGON - Conseil général Lozère
3. M. Jean DE LESCURE – Conseil général Lozère
4. M. Christian BARTHELEMY – Communauté urbaine de Lyon
5. M. Michel GANTOU – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

#### **Étaient absents excusés :**

1. M. Luc BOURDUGE – Conseil Régional Auvergne
2. M. André CHAPAVEIRE – Conseil Régional Auvergne
3. M. Éric ANDRIEU - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
4. Mme Corinne GIACOMETTI - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
5. M. Serge ENTRAYGUES - Conseil général Tarn
6. M. Dominique BILLET - Conseil général Tarn
7. M. Hervé SAULIGNAC - Conseil général Ardèche
8. M. Jérôme GROS - Conseil général Ardèche
9. M. Jacques GENEST - Conseil général Ardèche
10. M. Jean-Claude FERRET – Conseil général Haute-Loire
11. Monsieur Jean-Claude CHAZAL - Conseil général Lozère
12. M. Bernard PALPACUER – Conseil général Lozère
13. M. Christophe GUILLOTEAU – Conseil général du Rhône
14. M. Jean-Luc DA PASSANO - Conseil général du Rhône
15. M. Marc PETIT - Conseil général Loire

16. M. Bernard JAYOL - Conseil général Loire
17. M. Georges ZIEGLER - Conseil général Loire
18. M. Jean-François BARNIER - Conseil général Loire
19. M. Christian TEYSSEDE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

**Assistaient également à la réunion :**

1. M. Éric MORATILLE – Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
2. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
3. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Conseil Général Lozère
4. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Conseil Général Lozère
5. M. Olivier COLLON – Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
7. Mme RODIER – Payeuse Départementale Lozère
8. Mme Sophie RODOLPHE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

**Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Demande de retrait du Conseil général de la Haute-Garonne et de la Région Auvergne» qui suit :**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

**Pour la Région Auvergne :**

Par délibération du 23 et 24 septembre 2013, le Conseil régional de la région Auvergne a décidé :

- que la Région demande son retrait du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse,
- qu'en cas d'avis défavorable des membres du Syndicat, une démarche de demande de retrait groupée sera engagée auprès de la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et le Département de la Haute Garonne
- à défaut, que la Région Auvergne demande une diminution de sa représentation au Syndicat, passant de 3 voix à 1 voix délibérative, réduisant de 15 330 € à 5 110 € sa cotisation annuelle.

La Région Auvergne demande son retrait aux motifs :

- qu'elle n'envisage pas de participation régionale au volet routier du prochain Contrat de Plan État-Région 2014-2020 car cela ne relèverait pas de ses compétences ;
- Dans un contexte de ressources contraint, la Région Auvergne a décidé de concentrer ses efforts sur la mise à niveau et le développement du réseau ferroviaire (Plan Rail Auvergne) ;
- que la Commission « mobilité 21 », n'a pas intégré la RN 88 dans son travail de hiérarchisation des grands projets d'infrastructures au niveau national, considérant que son aménagement relève plutôt des programmes pluriannuels locaux

**Pour le Conseil général de la Haute-Garonne**

Par délibérations des 16 janvier 2002 et 24 octobre 2008, le Conseil Général de la Haute-Garonne a décidé de mettre fin à son adhésion au Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse – Lyon.

Par délibération n°Debo40713 du 2 juillet 2004, les membres du Comité Syndical ont désapprouvé le retrait du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Par délibération n°Deb\_12-04\_02 du 6 avril 2012 a à nouveau émis un avis défavorable aux retraits du Conseil régional Rhône Alpes et du Conseil général de la Haute Garonne au nom de la solidarité vis à vis des autres adhérents qui n'ont pas encore vu leur projet se réaliser sur leur territoire

En outre, pour rappel,

- Les statuts du Syndicat Mixte, et notamment l'article n°2, stipulent que les membres du Syndicat peuvent se retirer avec le consentement du comité syndical et dans les conditions fixées par lui.  
D'autre part, le règlement intérieur du syndicat Mixte stipule dans l'article 1 que la majorité des deux tiers est requise pour le vote du budget ainsi que pour toute décision relative à des modifications statutaires dont la modification des conditions initiales de composition, de fonctionnement, de durée du syndicat.
- le Comité syndical du 18 mars 2011, du 6 avril 2012 a décidé de réduire les cotisations de moitié à titre exceptionnel pour l'ensemble des collectivités membres pour l'année 2011 et 2012.
- le Comité syndical du 8 février 2013 a décidé ne pas demander de participation à l'ensemble des collectivités membres pour l'année 2013.

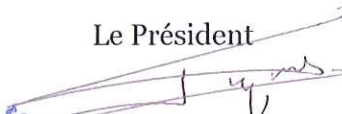

Je vous propose donc que le comité syndical émette un avis défavorable à ces deux demandes de retrait au nom de la solidarité vis à vis des autres adhérents qui n'ont pas encore vu leur projet se réaliser sur leur territoire.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,  
Vu la décision n°01-2014 du 11 février 2014 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 6 février 2014,**

**A l'unanimité des voix ;**

**Le Comité Syndical émet un avis défavorable aux retraits du Conseil général de la Haute-Garonne et du Conseil Régional de l'Auvergne, au nom de la solidarité vis-à-vis des autres adhérents qui n'ont pas encore vu leur projet se réaliser sur leur territoire.**

Le Président  
  
 Jean-Paul POURQUIER  
  
 AXE  
 TOULOUSE  
 LYON  
 MASSIF  
 CENTRAL  
 SYNDICAT MIXTE  
 D'ÉTUDES et de PROMOTION  
 DE L'AXE TOULOUSE - LYON